

# LA NEWSLETTER DU SNMPMI



Politiques  
de PMI  
et de santé

## LA HAS PUBLIE UN GUIDE DE RÉALISATION DES BILANS DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

La Haute autorité de santé vient de rendre publics un [guide sur la réalisation des bilans de santé en école maternelle](#), et sa [synthèse](#) ainsi qu'un [rapport d'élaboration](#) concernant ce guide.

Plusieurs éléments sont à retenir :

- Le guide insiste à juste titre sur l'importance que le bilan *“soit réalisé pour l'ensemble des enfants scolarisés, y compris les enfants ayant un suivi médical spécialisé en cours”* et que les parents soient présents lors de la réalisation du bilan avec leur enfant pour favoriser le dialogue à propos de sa santé.
- La HAS *“souligne qu'il est primordial que les équipes de PMI disposent des ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre ces bilans de santé en école maternelle”*.
- Selon le guide *“La tranche d'âge cible pour la réalisation du BSEM concernera les enfants âgés de 3 ans et 9 mois à 4 ans et demi”*, ce qui l'aligne sur le cadre de passation du test ERTL4.
- Si le guide *“recommande que le BSEM soit réalisé par un binôme médecin-infirmier(ère) puériculteur(trice) au sein des équipes de PMI”*, il indique qu'en cas de réalisation uniquement par l'infirmière puéricultrice, une concertation doit avoir lieu avec le médecin de PMI si des anomalies ont été repérées *“afin de discuter de l'ensemble des résultats du bilan de l'enfant”*. Dans ces situations les critères d'adressage au médecin de PMI sont pertinents et finement détaillés. Ceci parallèlement aux critères d'adressage au médecin traitant.
- Le temps imparti à la réalisation de chaque bilan est évalué à 45 minutes voire plus si nécessaire.
- A noter : les tests de mesure de l'acuité visuelle recommandés sont l'échelle de Léa ou le test HOTV, qui ne sont pas nécessairement les tests actuellement en usage dans les services de PMI (Cadet, Stycar) ; la préconisation du seul test ERTL4 pour le dépistage de troubles du langage interroge alors que d'autres tests comme Evalmater (langage et psychomotricité) ont également été validés pour passation dans une tranche d'âge un peu plus large.

Ces recommandations de la HAS reprennent en bonne partie les travaux que nous avons menés en coopération avec l'Association nationale des puéricultrices (ANPDE) dans le cadre d'un projet de protocole de coopération à l'instigation du ministère de la santé.

Nous proposons aux collègues de PMI de prendre connaissance de ces documents et de nous faire remonter leurs réactions et les éventuelles difficultés que pourrait susciter la mise en pratique de ces recommandations.

## LE SNMPMI PUBLIE SES COMMENTAIRES SUR LES FICHES PRATIQUES MINISTÉRIELLES À L'INTENTION DES SERVICES DE PMI CONCERNANT L'AGRÉMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

Les fiches pratiques relatives à l'agrément et au suivi et contrôle des modes d'accueil individuels à l'adresse des services de PMI viennent de paraître en mai 2026.

Ces 5 fiches :

- [Fiche pratique 1 | La réunion d'information : mieux informer pour promouvoir le métier](#)
- [Fiche pratique n°2 | La décision d'agrément de l'assistant maternel](#)
- [Fiche pratique n°3 | Le contrôle des conditions d'accueil au domicile de l'assistant maternel et en MAM](#)
- [Fiche pratique n°4 | La préparation et la mise en œuvre du plan de contrôle des modes d'accueil](#)
- [Fiche pratique 5 | Le rôle et l'action de la PMI vis-à-vis de la santé des assistants maternels.pdf](#)

rappellent toutes le cadre juridique de ces missions, émettent des recommandations en direction des services et listent les « erreurs » faites par les services de PMI, comme si ces pratiques étaient constantes, sans aucune nuance et que les PMI par principe étaient dans une position d'abus de pouvoir.

Ces constats amènent à analyser de plus près chaque texte : c'est pourquoi le SNMPMI a produit une [note de réserve à propos des fiches pratiques ministérielles](#).

Au-delà de cette analyse nous rappelons que le [Rapport IGAS - L'accueil du jeune enfant par des assistants maternels.pdf](#) montre, dans le questionnaire adressé aux assistantes maternelles sur 9000 répondantes, qu'environ 70% trouvent leurs relations avec la PMI très bonnes ou bonnes, qu'environ 80% se sentent très libres ou relativement libres pour contacter leur référent PMI (p. 201 du rapport) et que plus de 90% ont trouvé facile ou très facile d'obtenir leur 1er agrément (p. 198)...

Faites-nous part de vos commentaires et d'éventuelles difficultés que suscitent ces fiches.

### La plate-forme Assurer l'avenir de la PMI a été auditionnée par la Mission gouvernementale sur la prévention primaire en santé (juin 2026)

Le premier ministre, Sébastien Lecornu, a nommé M. Cyrille Isaac-Sibille, député, pour mener une mission gouvernementale sur la prévention primaire en santé. On lira [ici des extraits de la lettre de mission](#).

La plate-forme Assurer l'avenir de la PMI a été auditionnée par M. le député Cyrille Isaac-Sibille le 1er juin 2026.

[Lire ici les propositions présentées à M. Isaac-Sibille par la plate-forme Assurer l'avenir de la PMI en faveur du dispositif de PMI et de santé sexuelle..](#)

## PROCHAIN COLLOQUE DU SNMPMI LES 26 & 27 NOVEMBRE 2026 À PARIS

Cette année le colloque du Syndicat national des médecins de PMI innove : deux journées, deux thématiques... Mais un même fil rouge plongeant aux racines de la prévention...

Le premier brin de notre fil rouge déclinera, lors de la première journée du colloque intitulée *La PMI au cœur des 1000 premiers jours ... et des 1500 suivants !*, réflexion et expériences autour du concept, des pratiques et de la politique des 1000 premiers jours. Quelles résonances avec l'histoire la culture et l'expérience du dispositif de protection maternelle et infantile ?

Le lendemain, le deuxième brin de notre fil rouge, intitulé *La PMI, primo-accueillante des enfants et familles migrantes*, sera consacré à penser notre travail précoce de prévention auprès des enfants et familles en situation ou issus de la migration. La prévention en PMI est à la fois universelle et proportionnée, s'adressant à tous et s'intéressant aussi aux situations spécifiques, bien souvent adverses, susceptibles de générer des inégalités dans l'accès aux soins. Les situations de migrations se heurtent régulièrement à ces écueils, à la fois dans leurs dimensions sociales et culturelles.



**Lire ici l'argumentaire complet et le programme**  
et **télécharger ici le bulletin d'inscription**

### LES VIDÉOS DU COLLOQUE 2025 DU SNMPMI LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE, NOUVELLE FRONTIÈRE DES INÉGALITÉS DE SANTÉ DANS L'ENFANCE SONT EN LIGNE

Pour rappel [ici le programme des journées](#)  
Les [vidéos de ce colloque sont en ligne](#).

La [séquence spéciale](#) consacrée au 80ème anniversaire  
[de la PMI](#) à l'occasion du colloque figure dans ces  
vidéos.

L'ouvrage reprenant les interventions du colloque est à  
paraître aux [éditions Erès](#) à l'été prochain.



## ADHÉREZ ET CONTRIBUEZ AU SNMPMI

Rejoignez un des groupes de travail du syndicat : santé et pédiatrie générale, développement de l'enfant et handicap, modes d'accueil, protection de l'enfance, grossesse/périnatalité, santé sexuelle, informatisation/e-santé, formation-recherche...

Participez aux réunions du Comité Syndical National

**Commentaires,  
suggestions,  
prise de contact ?  
Écrivez-nous à :  
[contact@snmpmi.org](mailto:contact@snmpmi.org)**

**4 avenue Richerand  
75010 Paris  
Courriel :  
[contact@snmpmi.org](mailto:contact@snmpmi.org)  
Téléphone : 01 40 23 04 10**

**<https://snmpmi.org/>**

**Retrouvez nous sur  
[linkedin.com](https://www.linkedin.com)**

**POUR ADHÉRER :**

**[CLIQUEZ SUR CE LIEN](#)**

